

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous du BPJEPS, spécialité Éducateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10 juillet 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Éducateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BPBCARA260057	Madame	ANTUNES	Jessyca
BPBCARA260058	Monsieur	DARNAL	Wilson
BPBCARA260059	Madame	DUTAL	Kiline
BPBCARA260060	Monsieur	GANDIGLIO	Edgar
BPBCARA260061	Monsieur	GOMES	Ilan
BPBCARA260062	Monsieur	GUILLET	Gregoire
BPBCARA260063	Monsieur	RAMATHON	Kévin
BPBCARA260064	Monsieur	ROUVEURE	Théo

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/07/2026

Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
La Cheffe de pôle Formations-Certifications MSA

Cécile LANGEAIS